

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 5 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Étaient présents : MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2024-14 : TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU PUY DE DÔME : CONVENTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES QUAIS D'ALLIER

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des quais d'Allier, des travaux sont à prévoir sur l'éclairage public de ce secteur,

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser, L'estimation des dépenses s'élève à 35 000 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 17 502.64 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 17 502.64 € et de prévoir les crédits nécessaires,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le **19 AVR. 2024**



ID : 063-200083921-20240405-202414D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver le devis estimatif de travaux d'éclairage public présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 17 502.64 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au budget primitif 2024.

Fait à Mur sur Allier le 5 avril 2024,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean DELAUGERRE